

La fin des petites circonscriptions wallonnes

■ Une décision de la Cour constitutionnelle donne raison à Ecolo.

Le découpage électoral en Wallonie devra inévitablement être revu avant les prochaines élections régionales de 2019, afin d'éviter "Un BHV wallon". Les mots sont de Stéphane Hazée, chef de groupe Ecolo au parlement wallon particulièrement ravi d'un arrêt rendu par la Cour constitutionnelle et qui confirme que "Le découpage actuel prévoit des trop petites circonscriptions qui engendrent un manque de proportionnalité dans le scrutin. La Cour estime que les circonscriptions qui envoient moins de quatre élus au parlement wallon ne respectent pas suffisamment la proportionnalité et donc la Constitution. Le seuil d'apparement qui est trop élevé est également pointé du doigt", explique encore le député Ecolo.

Pour rappel, la proportionnalité fait référence au mode de scrutin électoral en Belgi-

que qui doit faire en sorte que les élus reflètent le plus équitablement possible la diversité et les opinions des électeurs. Des élus qui ne peuvent provenir que de listes ayant atteint un certain seuil électoral (calculé en fonction du nombre d'électeurs).

Une majorité des deux tiers

Trois circonscriptions sont visées par cette décision de la Cour constitutionnelle: la circonscription de Thuin dans le Hainaut (avec trois élus), la circonscription d'Arlon-Marche-Bastogne (trois élus) et celle de Neufchâteau-Virton (deux élus) dans la province de Luxembourg.

Quelles seraient les solutions pour régler ce nouveau problème intrawallon ? On peut imaginer une recomposition des deux circonscriptions de la province de Luxembourg en une seule envoyant cinq élus au parlement. De son côté, la circonscription de Thuin pourrait être redessinée en prenant une partie de la circonscription de Charleroi qui

envoie neuf députés au Saint-Gilles (le nom du bâtiment namurois qui accueille les parlementaires wallons). Il faudra, en tout cas, pour modifier ces circonscriptions, une majorité des deux tiers au sein du parlement wallon.

Pour l'Ecolo Stéphane Hazée, qui avait déjà tenté d'ouvrir, au parlement wallon, un débat politique sur cette question, cette décision est une belle victoire. "Quand vous voyez que le PS, par exemple, a récolté 30,9 % des suffrages exprimés en Wallonie et qu'en termes de sièges, il en occupe 40 %, il y a un problème", conclut-il.

Stéphane Tassin

On peut imaginer une recomposition des deux circonscriptions de la province de Luxembourg en une seule envoyant cinq élus au parlement wallon.